

Le Greffier à la Table informe le Sénat que Son Honneur le Président est absent pour cause inévitable.

L'honorable sénateur Robertson, appuyé par l'honorable sénateur Crerar, propose:

Que durant l'absence de Son Honneur le Président, l'honorable sénateur Vien le remplace comme Président.

Etant posée la question d'agrément, le Greffier déclare que la question est résolue par l'affirmative.

En conséquence, l'honorable sénateur Vien prend le fauteuil.

PRIÈRES.

Son Honneur le Président informe le Sénat qu'il a reçu une communication du Secrétaire adjoint du Gouverneur général.

Son Honneur le Président lit alors ladite communication comme suit:

BUREAU DU SECRÉTAIRE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL, CANADA

OTTAWA, le 12 décembre 1945.

MONSIEUR,

J'ai l'honneur de vous informer que l'honorable Thibaudeau Rinfret, juge en chef du Canada, en sa qualité de Député de Son Excellence le Gouverneur général, se rendra à la Chambre du Sénat, mardi, le 18 décembre 1945, à 5 heures p.m., afin de proroger la présente session du Parlement.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre obéissant serviteur,

F. L. C. PEREIRA,

*Secrétaire adjoint du Gouverneur général.*

Comme il est une heure, Son Honneur le Président quitte le fauteuil pour le reprendre à trois heures.

*Trois heures p.m.*

Le sénat reprend sa séance.

Le Sénat s'ajourne à loisir.

Le Sénat reprend sa séance.